

suite à la conclusion du comité puisqu'il attachait une si grande importance aux témoignages recueillis?

M. DUFF: Je ne puis, naturellement, répondre au nom du Gouvernement, mais il me semble que même en dehors des conclusions du comité, il existe assez de données dans les dossiers des différents ministères, celui du Commerce surtout, pour justifier le Gouvernement de prendre la mesure que l'on propose aujourd'hui. Je n'ai pas ennuyé la Chambre en donnant lecture de toutes les lettres que l'on pourrait citer sur le sujet, mais je pourrais en lire un grand nombre de manufacturiers importants de toutes les parties du pays et d'occupations diverses, qui se plaignent amèrement de ce que les frets sont excessifs. Comme je l'ai déjà dit, cependant, je ne me prononcerai pas sur ce sujet; je suis disposé à donner justice aux compagnies de transport maritime. Les compagnies de navigation méritent des louanges pour le service qu'elles ont institué, non seulement dans l'Atlantique-Nord, mais sur toutes les mers, et je suis bien prêt à attendre que le comité se réunisse et recueille des témoignages avant de me prononcer sur la question des frets. Jusqu'à ce qu'on obtienne ces données, et que le comité fasse rapport au Parlement, je réserve mon jugement final sur cette question.

M. SUTHERLAND: L'honorable député doit sans doute savoir qu'il n'a pas répondu à ma question. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas, au cours de la dernière session, donné suite à la conclusion du comité de l'année précédente, à l'effet de nommer un comité semblable l'année suivante, c'est-à-dire, à la dernière session? Pourquoi n'a-t-on pas fait quelque chose l'an dernier si les conditions étaient si mauvaises?

M. DUFF: J'accorde que dans une certaine mesure le Gouvernement aurait pu agir plus tôt. Mais on peut dire ceci à la louange du Gouvernement, c'est qu'il a fait quelque chose tandis que son prédécesseur n'a rien fait. L'ancien ministre était absolument au fait de la situation. Sir Wilfrid Laurier avait présenté une résolution à la conférence impériale, avant la défaite de son gouvernement en 1911, demandant une enquête complète sur cette question et il nomma un commissaire dans la personne de l'honorable M. Larkin. Après la chute du gouvernement Laurier, sir Robert Borden nomma un autre commissaire et, de cette époque à 1921, la question fut à l'étude, mais aucune décision ne fut prise, ni sous le régime conservateur, ni sous le régime unioniste, ni sous le gouvernement libéral-conservateur dont mon honorable ami

le leader de l'opposition (M. Meighen) était le chef. Mais le gouvernement actuel fait quelque chose; il cherche une solution du problème. Le projet actuel suffit-il ou même est-il réellement ce qu'il y a de mieux, je ne saurais dire au juste. Mais il faut reconnaître que le Gouvernement agit avec sincérité et loyauté en s'efforçant de régler une situation dont on se plaint, et que les expéditeurs du pays lui ont exposée.

M. SUTHERLAND: Je regrette d'interrompre mon honorable ami, mais pourquoi souligner l'importance des témoignages rendus devant ce comité spécial tout en ne tenant aucun compte du rapport final comportant que, vu l'impossibilité de rendre justice aux témoignages, on devrait nommer un comité semblable à la session suivante, conclusion qu'a absolument mise de côté ce gouvernement? Cependant, au cours de ce débat, on s'appuie très souvent sur les témoignages rendus devant ce comité.

M. DUFF: Monsieur l'Orateur je ne saurais en dire davantage à mon honorable ami; j'ai répondu de mon mieux à sa question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant que l'honorable député continue: admettons que je comprenne bien, d'après son discours, ce qu'il pense réellement du contrat Petersen, considère-t-il que la Chambre ait raison de voter quelque chose que l'on renvoie ensuite à un comité?

M. DUFF: Je rappellerai à mon honorable ami un fait qui s'est produit en cette Chambre l'an dernier lorsqu'un certain projet de loi fut présenté. Je m'opposai au principe de ce projet de loi, je combattis sa seconde lecture; il fut renvoyé à un comité qui fit quelques modifications, mais pas autant qu'il en aurait fait s'il avait connu ce qui est arrivé depuis; ce comité rapporta le projet de loi à la Chambre et celle-ci vota contre le rapport du comité qu'elle avait elle-même nommé. La chose peut se répéter dans ce cas. Je ne dis pas que cela se fera ou devrait se faire.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député n'avait pas confiance en ce projet de loi dont il parle et il le combattit. Croit-il maintenant qu'il avait tort de le faire? Et s'il avait raison dans ce temps-là, pourquoi ne suit-il pas aujourd'hui la même ligne de conduite?

M. DUFF: Le temps a fini par me donner raison et je suis certain que mon honorable ami se rend compte, dans son fort intérieur, qu'il a eu tort de voter comme il l'a fait à la dernière session.